

Carlo de Pascale est formel : « Non, je n'ai pas causé un bordel ! »

Il ne se sent pas responsable du casse-tête vécu par les écoles

Des parents peuvent-ils refuser la participation de leur enfant à un cours de religion ou de morale ? Carlo de Pascale (par ailleurs chroniqueur culinaire à la RTBF) est l'un des parents qui ont posé cette question au Conseil d'État, il y a 3 ans, un recours que les derniers ministres de l'Éducation n'ont pas oublié. Ne lui demandez pas s'il se sent responsable (qui a dit coupable ?) des bouleversements (qui a dit « bordel » ?) qui ont suivi la réponse positive de la justice. Non, il n'a provoqué aucun bordel (et c'est lui qui utilise le mot)...

➔ **Vous êtes satisfait de la manière dont les choses ont évolué ? Satisfait des cours de philosophie et de citoyenneté ?** Ces cours étaient au programme de la majorité PS-CDH, dans la déclaration gouvernementale. Peut-être que le recours a donné un coup d'accélérateur. Mais je n'ai certainement pas le pouvoir que me prête votre question... J'ai fait un simple recours de citoyen. Je n'ai pas une vue globale des choses. Ce que je peux dire, c'est que dans l'école de la Ville de Bruxelles que fréquente ma fille, le cours de citoyenneté se passe bien, la seconde heure aussi.

➔ **Vous admettez que l'organisation de ce cours a provoqué des bouleversements dans les écoles...**

La mise en place d'un cours philosophique est toujours complexe. Je vois bien que des profs sont en difficulté, avec des horaires pénibles. Ils se plaignent probablement légitimement. Mais les difficultés, c'est parce que l'on a laissé un autre cours (religion ou morale, Ndlr) à côté de cela.

➔ **Jamais eu de regrets d'avoir intenté votre action au vu de toutes ces difficultés que vivent les écoles et les enseignants ?**

Non, je n'ai pas le sentiment d'avoir causé un bordel ! Je ne suis pas à l'origine de tout cela. J'ai exercé un droit qu'a tout citoyen. En tant que citoyen, je me réjouis qu'un cours de citoyenneté existe. Les profs diront qu'ils le faisaient déjà, mais un cours de morale et un cours de citoyenneté, ce n'est pas pareil.

« J'ai simplement exercé un droit de recours qu'a tout citoyen »

Cela dit, je ne connais pas un

domaine où l'implémentation de nouveautés ne crée pas de difficultés. Quand je vois l'évolution de votre métier, un journaliste ne me contredira pas... Donc, non, je ne regrette pas d'avoir introduit ce recours.

➔ **Cela ne vous inquiète pas que des profs de religion donnent ce cours de citoyenneté ?**

Non ! Je leur fais confiance, aussi à l'enseignement public de la Communauté française.

➔ **Vous êtes la bête noire des profs ? Ils vous en veulent ?**

J'ai reçu au contraire beaucoup de soutien sur les réseaux sociaux. Je suis évidemment plus visible que d'autres parents vu ma profession. Il y a eu quelques remarques désagréables, mais je peux compter sur les doigts d'une main les attaques sous la ceinture. La blague la plus drôle était : « Retourne à tes casseroles ! » Je veux être clair : je ne représente personne, je ne veux pas fédérer d'action citoyenne. À titre personnel, je suis favorable aux deux heures de citoyenneté, mais je veux que chacun puisse faire son choix. Le droit de choisir est au cœur même de la notion de citoyenneté. Mais c'est un dossier sensible, c'est normal qu'il fasse polémique... ●

**PROPOS RECUEILLIS
PAR DIDIER SWYSEN**

Privée de cours de morale cette année, une école avertit les parents du risque que cela se répète l'an prochain

Inscrit en morale... ou à la garderie

Pas facile de trouver un prof de morale ? On vous en parlait lundi, avec ce témoignage d'un enseignant sur le blues des profs de morale. Dans une école primaire d'Uccle (l'école Longchamps), la directrice vient d'informer les parents, à l'heure du choix des cours philosophiques pour l'an prochain, que s'ils choisissaient morale, leurs enfants risquaient de se retrouver... à la garderie ! Pression inadmissible visant à influencer la décision des parents ? « Pas du tout », explique Muriel Govaert, la directrice faisant fonction, « j'ai simplement voulu être honnête avec eux. »

Il est revenu à la directrice que des parents voulaient inscrire leurs enfants en morale l'année prochaine. « Cette année-ci, nous n'avons pas eu de prof de morale », explique-t-elle. « La problématique concerne les neuf écoles que gère le pouvoir organisateur. La pénurie est en grande partie due au fait que la plupart des profs de morale ont été convertis en profs d'EPC (philosophie et citoyenneté). Pour ne pas léser les enfants, j'ai décidé cette année de mettre un animateur de garderie pour surveiller ceux du cours de morale et ne pas avoir à les dispatcher dans les autres classes, perturbant ainsi toutes les

50 minutes les enseignants par des allées et venues ! »

Les enfants ont apprécié (57 concernés sur 457... 90 % des enfants ont suivi deux heures de citoyenneté). Non pas le cours de morale qui n'a pas été donné, mais ce moment de détente où ils pouvaient jouer ou faire leurs devoirs. Ils en redemanderaient donc... « Je dois être honnête avec les parents », insiste Muriel Govaert : « l'année prochaine, je ne disposerai plus de ces animateurs. Si je ne trouve pas de prof de morale, et c'est clair que je préférerais en avoir un, je vais devoir dispatcher les enfants inscrits dans d'autres classes. Cette année déjà, lorsqu'ils ont compris qu'il n'y avait pas morale, des parents m'ont dit que « s'ils avaient su... ». Ils voulaient changer leur enfant de cours, mais ce n'était pas possible. Je ne veux donc pas du tout influencer leur choix, mais bien casser cette fausse info sur les bons moments passés au cours de morale et faire connaître les risques possibles. Je préfère être honnête avec eux... L'école n'a aucun pouvoir sur l'organisation de cette deuxième heure de choix. Nous « obéissons » à des décrets issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. » ●

D.S.W.